

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [dubreuilb-csrs-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/57eb1821566e193c71cc89ea>

Date d'obtention : 2025-02-28 15:48:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode permet des interventions de uniformes dans toutes les écoles. Elle est conçue afin de répertorier toutes les informations pour pouvoir intervenir de façon efficace et aider la victime. Je retiens également qu'il est très important de ne pas voir la photo, car c'est considéré comme de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir intervenir de façon efficace et avoir confiance en ce que je fais. Je vais être certaine d'aider les jeunes de la bonne façon.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois vérifier s'il y avait des intentions malveillantes (je dois faire la trousse même si je crois que ce n'est pas le cas et contacter les policiers). Je vais également faire attention à intervenir le plus rapidement possible afin d'arrêter la propagation de la photo.